

SÉANCE SPÉCIALE DU 27 mars 2019
--

À une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 27 mars 2019 à 19 h à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée Saint-Pierre
District No 2 - Madame Anabel Vachon
District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
District No 5 - Monsieur Marco Bernard
District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Embauche d'un contremaître municipal
4. Financement temporaire - subv. Remplacement du système de réfrigération
5. Volet 2 - Programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres
6. Prochaine séance
7. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

19-03-7337

ADOPTÉ

3. Embauche d'un contremaître municipal

ATTENDU que le comité des ressources humaines a effectué toutes les démarches possibles afin de recruter le candidat correspondant aux attentes du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu unanimement :

QUE monsieur Stéphane Paré soit embauché à titre de contremaître municipal. Monsieur Paré entrera en poste le 1^{er} avril 2019 et toutes ses modalités d'embauche seront inscrites dans son contrat de travail. Le maire est, par la présente, autorisé à signer le contrat d'embauche de M. Paré.

19-03-7338

ADOPTÉ

4. Financement temporaire - subv. Remplacement du système de réfrigération

Il est proposé par madame Émilie Roberge d'autoriser une marge de crédit temporaire d'un an relative aux sommes à recevoir pour le remplacement du système de réfrigération du centre des loisirs Desjardins, ledit montant correspondant à la confirmation du Ministère à cet effet, soit la somme de 970 902,66 \$. Le maire, monsieur François Baril et la directrice générale, madame Manon Vachon sont autorisés à signer tous les documents à cet effet.

19-03-7339

ADOPTÉ

5. Volet 2 - Programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité

sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de **SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS** pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise **madame Manon Vachon** à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

19-03-7340

ADOPTÉ

6. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 1^{er} avril à 19 h 30.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 19 h 05.

19-03-7341

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et
secr. trésorière